



Annuaire Français de Relations Internationales
AFRI 2000, volume I
Editions Bruylant, Bruxelles

PARZYMIES Stanislaw , "Perceptions extérieures de la politique étrangère de la France - Le cas de la Pologne", AFRI 2000, volume I

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/parziemies-etudes2000.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : centre.thucydide@afri-ct.org

PERCEPTIONS EXTÉRIEURES
DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE :
LE CAS DE LA POLOGNE

PAR

STANISLAW PARZYMIES (*)

Mon analyse de la perception de la politique étrangère de la France concerne quelques domaines choisis de cette politique qui les dernières années ont suscité et suscitent toujours en Pologne un vif intérêt. Je pense aux relations bilatérales polono-françaises, à la coopération dans le cadre du Triangle de Weimar, à l'élargissement et la transformation de l'Union européenne et de l'Alliance de l'Atlantique Nord, ainsi qu'aux relations de la France avec la Russie.

Au cours de sa première rencontre avec les ambassadeurs de France qui a eu lieu à Paris en 1995, le Président Jacques Chirac a rappelé que « *la France, c'est un pays exceptionnel qui a donné beaucoup au monde et qui a encore beaucoup à offrir, le pays qui personnifie des valeurs qui sont devenues des valeurs universelles et qui se propose de rester à la première ligne de combat contre l'injustice, l'intolérance et la guerre et enfin le pays qui dispose des atouts culturels, économiques, militaires qui lui permettent d'influencer le cours des événements* ». Avec telles références et un tel programme de la politique extérieure la France suscite la sympathie dans le monde et a toutes les chances pour garder sa position de puissance à vocation globale, comme l'a souhaité le Président.

LES RELATIONS BILATÉRALES

La perception de la politique étrangère de la France en Pologne au cours de la dernière décennie n'était certainement pas identique à celle des autres PECO, mais elle en était assez proche tout en gardant sa spécificité. Cette spécificité résulte du caractère particulier que les deux parties, c'est à dire la Pologne et la France accordent à leurs relations mutuelles. Plus précisément, c'est la Pologne qui leur accorde cette importance particulière, tout en espérant que la France fait de même. En tout cas le général de Gaulle pendant sa visite en Pologne en 1967 parlait ainsi à la colonie française réunie à l'Ambassade de France à Varsovie : « *Nous devons être attachés à la*

(*) Professeur, Institut des relations internationales, Université de Varsovie.

Pologne franchement. C'est la politique et le sentiment, et l'on ne doit pas, par le temps qui court, séparer l'une de l'autre ».

Il est de règle en Pologne, quand on parle des relations avec la France, de rappeler de forts liens historiques qui nous unissent avec ce pays. On se rappelle surtout très bien en Pologne les déclarations faites par le général de Gaulle au sujet de l'intégrité territoriale de notre pays et de la frontière sur l'Oder et la Neisse de Lusace qui étaient une preuve de la reconnaissance de la part du plus haut représentant de la France du bien fondé des solutions adoptées en la matière au terme de la Seconde Guerre mondiale. Tout en étant convaincu de l'importance de cette reconnaissance pour la Pologne, le général de Gaulle savait très bien qu'elle servait également les intérêts de sécurité de la France et de toute l'Europe. C'est ici qu'il faut chercher l'explication de l'attitude de la France dans les négociations « 2 plus 4 » au sujet de l'unification de l'Allemagne quand elle a insisté que la Pologne fût impliquée dans les discussions concernant les frontières de l'Allemagne qui se sont déroulées à Paris au mois de juillet 1990.

Par conséquent la France est considérée en Pologne comme un partenaire privilégié. Dans le discours officiel on souhaite une France forte, comme « *un facteur éminemment important favorisant le maintien de l'équilibre et de la stabilité indispensable en Europe* » (1). On voit en Pologne le rôle indépendant que joue la France dans les relations internationales, l'autorité morale dont elle jouit dans la communauté internationale, ses larges liens économiques avec le monde ainsi que ses initiatives tendant à consolider les structures d'intégration et de sécurité en Europe. Selon un sondage d'opinion publique effectué en Pologne en juin 1997, la France occupait la quatrième place (38 % indications) parmi les partenaires de la Pologne dans le domaine de la coopération politique, après l'Allemagne (70 %), les États-Unis (66 %), la Russie (41 %) et devant le Royaume-Uni (35 %) (2).

La coopération actuelle entre la Pologne et la France dans tous les domaines est solidement ancrée dans le contexte historique des relations amicales entre les deux pays qui datent de plusieurs siècles. On attend en Pologne de la part de la France toujours beaucoup plus que de la part de n'importe quel autre pays occidental. Toute éventualité que la France puisse tromper ces attentes est considérée par les Polonais avec amertume, presque comme une déception causée par une amie infidèle. Il n'est pas étonnant que le lancement de la coopération polono-française dans le nouvel environnement politique après 1989 ait éveillé chez les Polonais de forts espoirs en ce qui concerne l'attitude de la France. La Pologne comptait surtout sur l'appui de la France pour réaliser les objectifs de sa politiques étrangère, notamment la recherche de sa place au sein des structures euro-

(1) Extrait de l'exposé de M. le Ministre des Affaires étrangères, Bronislaw Geremek à la Diète polonaise en mars 1998.

(2) Sondage CEBOS, le 12 juin 1997.

péennes et euro-atlantiques de coopération, l'Union européenne, l'Union de l'Europe occidentale et l'Alliance de l'Atlantique Nord.

L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Les Polonais, comme d'ailleurs les Hongrois et les Tchèques ont eu le droit de s'attendre au soutien de la France dans la réalisation de leurs aspirations européennes. C'est bien le président de France, François Mitterrand disait à la Haye le 7 mai 1988, à l'occasion du quarantième anniversaire du Premier Congrès des Fédéralistes européens : « *Nous avons à prendre en compte l'Europe dans sa géographie (...). Malgré tout, comment ne pas songer aux pays et aux peuples qui se trouvent séparés de nous, politiquement, économiquement, socialement par le jeu d'alliances. Ceux de l'Europe de l'Est, sans exception aucune, mais qui proviennent tout de même, voyons grand, des mêmes sources, ce sont les mêmes fleuves, sur lesquels ils dérivent et sur lesquels nous vivons. Nous sommes inspirés des mêmes origines, quelles qu'elles soient, spirituelles, esthétiques ou morales, ce sont les mêmes héritages, et si la politique d'un siècle a voulu que tout cela fut brisé, morcelé, et bien pensons au siècle suivant et recomposons le paysage selon la logique du temps* » (3).

Cependant au moment où les conditions ont été déjà réunies pour « *recomposer le paysage selon la logique du temps* » et faciliter l'adhésion des nouvelles démocraties de l'Europe centrale aux Communautés européennes, en France et dans certains autres pays membres des Communautés, des doutes se sont manifestés concernant l'élargissement à l'Est. C'est notamment en France qu'ont vu le jour des initiatives, celle par exemple du président François Mitterrand sur la confédération européenne ou celle du Premier ministre Balladur sous forme du plan de stabilité en Europe centrale et orientale, rappelant dans sa première version Locarno de mauvaise renommée dont l'objectif n'était pas autre que retarder l'élargissement de l'Union européenne et par conséquent séparer l'Europe occidentale de l'Europe centrale et orientale.

Cette attitude de la France, preuve d'un manque de conséquence et d'imagination, était incompréhensible pour les Européens de l'Est. Car c'est bien en France qu'on a formulé la thèse que l'unification de l'Europe devrait précéder celle de l'Allemagne ou encore que les deux processus devraient au moins se dérouler parallèlement. Cependant l'Allemagne célébrera bientôt le dixième anniversaire de son unification tandis que l'Europe reste toujours divisée sur le plan économique comme avant. On a l'impression qu'on cherche en France à prouver à tout prix que François Mitterrand avait raison quand il disait en juin 1991 sur *Antenne 2* que la phase intermédiaire pour les pays de l'Europe centrale et orientale, y compris ceux du

(3) *DAI*, n° 13, 1988, s. 252.

groupe de Visegrad, avant leur adhésion aux Communautés européennes, durera « *des dizaines et des dizaines années* », en évoquant « *le prix (...) à payer pour tenir ses promesses envers les pays de l'Est* ».

Accepter une telle vision de l'unification de l'Europe nuirait d'abord aux intérêts des pays candidats de l'Europe centrale, mais également à ceux de l'Europe tout entière, y compris la France. L'ancien président français, V. Giscard d'Estaing l'avait bien compris quand il a écrit dans *Le Figaro* le 10 janvier 1995 que cette attitude de la France, étant une manœuvre rendant impossible l'adhésion des pays candidats à l'Union européenne, l'a privé de leur sympathie. C'est absolument juste car si la division de l'Europe sur le plan économique, technologique et civilisateur entre d'un côté une Europe occidentale riche et prospère et de l'autre une Europe centrale et orientale pauvre et sous-développée se maintenait, les transformations démocratiques et économiques pourraient s'y arrêter ou même reculer. Les pays de l'Europe centrale privés de stimulant économique sont condamnés à piétiner sur place tant dans les domaines économique que politique.

Il est vrai que l'élargissement de l'Union européenne vers l'Est rencontre des obstacles dus à de trop grandes différences structurelles et économiques entre l'Union et les pays candidats et demande une période d'ajustement. Mais il est également vrai que l'Europe de l'Ouest devra prendre à sa charge une partie des coûts des transformations économiques et structurelles qui s'accomplissent dans les pays de l'Europe centrale et orientale et faire quelques sacrifices en faveur de ces pays. Le plan Marshall était justement l'expression d'un tel sacrifice de la part des États Unis en faveur de l'Europe occidentale d'après-guerre.

Cependant avec une certaine déception il faut constater qu'au moment où les pays candidats ont commencé leurs démarches en vue d'adhérer à l'Union européenne, les pays membres de l'Union se sont mis à compter combien ils allaient perdre à l'issue de l'élargissement à l'Est et faire tout pour le retarder. Ils oublient le principe de solidarité qui était jadis un des principes fondamentaux de l'intégration européenne et dont certains de ces pays, y compris ceux qui en ont profité beaucoup, préfèrent de ne plus en parler aujourd'hui. La France tient d'abord à ce que l'élargissement ne porte pas atteinte aux bénéfices que son économie et surtout son agriculture tirent de l'intégration européenne et refuse en général un engagement financier plus substantiel en faveur de l'élargissement à l'Est.

Il faut dire qu'au cours des dernières années les hauts représentants de la France ont déclaré à maintes reprises leur soutien aux aspirations européennes de la Pologne. Le président Jacques Chirac au cours de sa visite officielle en Pologne en septembre 1996 a prononcé un discours où il a évoqué les années 1999 et 2000 comme dates possibles de l'adhésion de la Pologne, respectivement à l'Alliance de l'Atlantique Nord et à l'Union euro-

péenne. « *La Pologne y sera le partenaire naturel de la France, sa sœur de l'Est* » – disait-il.

Les Polonais ont pris très au sérieux les paroles du président de la France. Et c'est d'autant plus avec une certaine déception qu'ils constatent qu'elles ne sont plus valables. Le soutien français n'a pas trouvé jusqu'à maintenant une expression pratique. Les paroles ne sont pas toujours suivies d'effets dans la politique de la France concernant l'élargissement de l'Union européenne à l'Est. Récemment on se refuse en France, dans les milieux officiels, à avancer des dates d'adhésion des pays de l'Europe centrale, y compris la Pologne, et si on le fait, on mentionne même l'an 2006.

En général on justifie en France le fait d'ajourner l'élargissement par la nécessité de réformer les institutions de l'Union européenne. La voix de la France au sujet des réformes institutionnelles de l'Union européenne est entendue en Pologne « *avec compréhension et intérêt* » – comme disait dans son exposé déjà cité M. le Ministre Bronislaw Geremek. La Pologne suit avec attention les propositions françaises concernant les réformes institutionnelles de l'Union européenne qui lui semblent convergentes avec ses propres préférences dans ce domaine et désire que la France maintienne son rôle de promoteur des réformes et de l'élargissement de l'Union européenne. Cependant il ne serait pas juste si les réformes institutionnelles dans l'Union européenne, pourtant nécessaires, puissent constituer un prétexte pour qui ce soit pour retarder d'une façon artificielle son élargissement.

De par son poids parmi les pays de l'Europe occidentale et son rôle de moteur des processus européens, la France est pour la Pologne un partenaire dont l'assistance est très précieuse dans ses démarches auprès de l'Union européenne. On espère donc en Pologne que l'attitude de la France relative aux questions liées à l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, continuera à évoluer favorablement.

L'intérêt de la Pologne de se trouver le plus vite possible à côté de la France dans l'Union européenne est d'autant plus grand que dans les relations bilatérales polono-françaises on note effectivement depuis quelques années un développement intense des contacts politiques de haut niveau. Après les élections présidentielles du 7 mai 1995 la France a fait un effort considérable en vue de réorienter sa politique envers la Pologne et de consacrer plus d'intérêt à la coopération avec elle. Cela est dû dans une grande mesure aux résultats de la visite en Pologne en septembre 1996 du président Jacques Chirac. Il a insisté dans son discours devant le parlement polonais que l'intensité grandissant du dialogue politique entre les deux pays doit renforcer les contacts économiques entre la France et la Pologne. Cette déclaration a été très bien accueillie en Pologne. « *La France – disait autrefois M. Bronislaw Geremek – pourrait trouver dans la Pologne un partenaire*

dont elle a besoin pour élargir son champs de manœuvre en Europe centrale » (4).

On constate qu'il existe à côté d'une expérience historique commune et effectivement d'une dose élevée de sympathie entre les deux peuples, une volonté politique mutuelle de développer une coopération dans le domaine d'intégration et de sécurité européenne. Ce n'est pas par hasard que M. Hubert Védrine a souligné au cours de la visite officielle du ministre polonais des Affaires étrangères, M. Bronislaw Geremek en France en juillet 1998 en parlant des relations avec la Pologne que « sur tous les plans ce sont des relations qui connaissent une phase de très fort développement » (5). Il est opportun de rappeler que dans son exposé devant le Parlement polonais en 1998 portant sur les orientations de base de la politique extérieure de la Pologne, M. Bronislaw Geremek parlant des principales tâches de cette politique a compté la France, à côté des États Unis d'Amérique, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, parmi « les principaux partenaires de la Pologne dans les relations internationales », avec lesquels elle est décidée de maintenir et de développer continuellement des rapports bilatéraux dans tous les domaines. On considère comme nécessaire et conforme aux attentes polonaises le renforcement de l'intérêt porté par la France au développement de la coopération politique et économique avec la Pologne.

Il y a de bonnes bases à cela, surtout la présence économique française en Pologne qui croit très rapidement. En 1998 la France a occupé la troisième place après l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique parmi les investisseurs étrangers en Pologne avec 2,4 milliards de dollars d'investissements. Les échanges commerciaux polono-français ont été en 1998 cinq fois plus élevés qu'en 1989. La Pologne a été en 1998 le deuxième partenaire commercial de la France en Europe centrale et orientale après la Russie et cherche à maintenir ou même à améliorer cette position.

LE TRIANGLE DE WEIMAR

La Pologne apprécie également beaucoup l'approche française à la coopération dans le Triangle de Weimar, surtout quand la France définit le Triangle comme le prologue de la future coopération dans l'Europe unie. « Depuis 1991 l'Allemagne, la Pologne et la France coopèrent dans le cadre du Triangle de Weimar qui est une des plus 'intelligentes' initiatives en Europe, orientées sur l'avenir. Il n'y a pas de doutes que ces relations privilégiées que nous développons actuellement entre les trois pays, seront particulièrement utiles en Europe élargie » – disait récemment M. Hubert Védrine (6). Mais on a tou-

(4) *Le Figaro*, 15 juillet 1998.

(5) *Politique étrangère de la France*, juillet/août 1998.

(6) *Die Woche*, 52(1), 1999.

jours l'impression que le moment où ces relations privilégiées pourraient effectivement se réaliser en Union européenne s'approche très lentement.

LA POLOGNE, LA FRANCE ET L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Les Polonais voudraient également – comme disait M. le Ministre B. Geremek à la Diète – apporter « *en contact permanent et étroit avec la France* » leur contribution au débat sur l'Identité européenne de sécurité et de défense dans le cadre de l'OTAN et sur la défense européenne. La Pologne voit et apprécie le rôle politique et militaire croissant de la France en Europe et le poids de son potentiel militaire modernisé. La Pologne et les autres pays candidats à l'Alliance atlantique jouissaient dès le début du soutien de la France pour leur adhésion à cette structure. Parlant à Varsovie en 1996 de la sécurité européenne, le président Jacques Chirac disait que la France appuyait chaleureusement l'entrée de la Pologne à l'Alliance atlantique et l'Union de l'Europe occidentale. Mais ce soutien était plutôt déclaratoire. Il n'est secret pour personne que la France cherchait toujours à doter l'Europe intégrée de sa propre identité, y compris dans le domaine militaire et l'élargissement de l'Alliance de l'Atlantique Nord lui paraissait contredire cet objectif. En plus la réserve de la France face à l'élargissement de l'Alliance venait de sa conviction que la sécurité européenne ne devra pas se faire sans la participation ou au moins sans le consentement de la Russie.

Il faut souligner que la Pologne apprécie beaucoup sa coopération militaire avec la France. La France est le premier pays occidental avec lequel la Pologne a conclu en 1992 un accord sur la coopération dans le domaine de défense. On a remarqué à Varsovie que la Pologne était considérée par la France comme un partenaire qui gagne en importance et la coopération avec lequel devient un facteur essentiel de la coopération européenne dans le domaine de sécurité.

LES IMPLICATIONS POUR LE CONTINENT EUROPÉEN DANS SON ENSEMBLE

La Pologne partage pleinement le point de vue exprimé à Varsovie par le président Chirac, suivant lequel l'Alliance élargie ne devrait pas provoquer une nouvelle division du continent et que par conséquent pour l'éviter il faut favoriser des accords de partenariat qui lieront l'Alliance avec tous les autres pays européens. Je me permettrai de citer encore une fois le ministre Bronislaw Geremek qui disait dans son exposé devant le parlement que « *la Pologne tout aussi bien comme candidat à l'Union européenne et l'OTAN, et ensuite en tant que leur membre, devra faire tout son possible pour*

que ses frontières de l'Est et du Nord ne soient pas des barrières de civilisation, économiques ou militaires mais qu'elles soient ouvertes au bon voisinage ».

Néanmoins depuis que l'adhésion de la Pologne à l'Alliance de l'Atlantique du Nord est devenue inévitable, des media français se sont mis à mettre en cause l'intérêt de la France dans l'élargissement de l'Alliance. Le journal *Le Monde* suggérait, le 26 février 1998, que la Pologne une fois membre de l'OTAN pourrait contribuer au démontage de la politique de l'Union européenne, patronnée par la France et l'Allemagne. C'était une tentative erronée de discréditer la Pologne et mettre en doute sa crédibilité du futur membre de l'Union européenne. On a ignoré seulement qu'en cherchant à adhérer tant à l'OTAN qu'à l'Union européenne la Pologne n'est pas prête à réaliser la politique de qui que ce soit, mais une politique élaborée d'un commun accord au sein de ces structures et assurer ainsi ses propres intérêts politiques, économiques et de défense. C'est dans ces conditions que la Pologne voudrait apporter sa contribution suivant ainsi l'exemple de la France et des États-Unis qui depuis 50 ans le font, chacun à sa manière, en coopérant dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Tenant compte de ce principe, dans une perspective de quelques années le dialogue polono-français sur la politique de sécurité peut devenir un facteur important tant à l'échelle de l'Union européenne que de l'Alliance de l'Atlantique Nord. L'appartenance de la Pologne et de la France à l'Alliance ouvre la possibilité aux deux pays d'entreprendre en commun des initiatives dans le cadre du Partenariat pour la Paix avec par exemple les voisins orientaux de la Pologne et de répondre ainsi aux attentes de l'Ukraine et des pays baltes ou des autres pays de la région. En sa qualité de membre de l'Alliance de l'Atlantique Nord, de membre associé de l'Union de l'Europe occidentale et dans un avenir plus au moins proche de membre de l'Union européenne, la Pologne est intéressée par une participation active et à pied d'égalité au processus de développement des capacités et des mécanismes tendant à prévenir et à régler des crises. La France peut faciliter à la Pologne la réalisation de cet objectif. Pour Zbigniew Brzezinski il semblait normal, comme il l'a écrit encore en 1997 que le rapprochement de la Pologne de l'OTAN influencerait les relations polono-françaises. « *Dès que la Pologne se trouve dans les structures du pacte une perspective géostratégique commune franco-polonaise peut apparaître* » – disait-il.

La Pologne observe avec beaucoup d'intérêt les relations de la France avec la Russie et l'Ukraine. On ne peut pas s'en douter que la Pologne se solidarise avec toute politique de la France, favorisant l'approfondissement du processus des réformes politiques et économiques dans les deux pays ainsi que la consolidation de leurs indépendances respectives.

Pour conclure je voudrais rappeler les propos de Stanley Hoffmann, d'il y a dix ans qui, il me semble, sont toujours d'actualité surtout en cas de la Pologne. Ce professeur de civilisation française à l'Université Harvard

aux États-Unis, en écrivant de la politique de la France envers les pays de l'Europe centrale et orientale avait dit que « *la France devrait exploiter beaucoup plus énergiquement les atouts dont elle dispose dans ces pays (...) : un prestige historique et culturel encore très grand et le désir même qu'ont ces pays de diversifier leurs appels aux secours et leur investissement étranger, justement pour ne pas laisser un quasi monopole à l'Allemagne* » (7).

(7) Stanley HOFFMANN, « La France dans le nouvel ordre européen », *Politique étrangère*, 1990, n° 3, p. 511.